

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 29 MAI 2018 – 20h00**

**Présents** : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence, BRUNET David

**Absents** : MM. CHAPTARD (procuration à M. MANUBY), BARBARIN (procuration à Mme GARRACHON), MEUNIER (procuration à Mme MEGE), LOBJOIS (procuration à M. ANTUNES), ESTIER (procuration à Mme LONCHAMBON), M. BERTHIER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Assainissement
- Travaux
- Affaires foncières
- Affaires financières
- Voirie
- SMADC
- Camping
- Associations
- Installation médecin
- Intercommunalité
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Public : 1 personne à partir de 20h30.

Le compte-rendu du 03 avril 2018 est lu par Mme Isabelle Mège et approuvé avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote.

Le Maire adresse les condoléances du Conseil à Mme Isabelle Mège suite au décès de sa mère.

**ASSAINISSEMENT** : Présence de M. Guiguet du Cabinet SOMIVAL.

La consultation des entreprises a eu lieu en mars 2018. Trois candidats ont soumissionné : BP2E, SADE et SYNTHEA.

M. Guiguet du cabinet SOMIVAL présente le projet de la future station d'épuration de Tournobert et les différentes propositions des entreprises soumissionnaires.

Dans le cahier des charges, il a été imposé aux entreprises de venir visiter le site.

Après analyse par le cabinet SOMIVAL, auditions et questions aux candidats, l'entreprise BP2E offre un système de traitement classique par boues activées qui est un traitement courant et maîtrisé avec un système combiné qui permet de traiter le phosphore.

Le recul pour ce type de station est bon. L'offre BP2E est la moins disante et la mieux placée. L'entreprise retenue est donc l'entreprise BP2E pour un coût de travaux de 1 616 550 € HT. La Commune peut bénéficier d'une subvention de 60 % de l'Agence de l'Eau, la demande de subvention devant être déposée avant le 1<sup>er</sup> juin. Les normes de rejet requises par la Police de l'eau sont respectées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, décide : d'approuver le choix de l'entreprise BP2E pour les travaux de mise aux normes de l'UDEP de Tournobert, pour un coût de travaux de 1 616 550 € HT sous réserve de l'obtention des subventions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce projet représente l'un des plus gros investissements du mandat en cours. La subvention de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'assainissement a finalement été accordée par l'Agence de l'eau au taux de 80 %, soit 72 683 € HT et sera versée prochainement.

Levée de séance à 21h10 pour le départ de M. GUIGUET.  
Reprise à 21h20.

### TRAVAUX :

Traverse de Tournobert : Le changement des canalisations d'eau potable est en cours. Aucune perturbation particulière n'a été relevée dans le village. Deux poteaux d'incendie ont été remplacés. Une subvention au titre du contrat de ruralité a été sollicitée auprès de l'Etat par la Communauté de communes.

Foyer rural : La commission de sécurité a effectué la visite de fin de travaux. Elle a donné un avis favorable bien que l'alarme ait eu un dysfonctionnement lors des essais, lié à un problème d'auto alimentation des batteries (travaux effectués par l'entreprise Sérange). Cet avis favorable fait suite aux travaux de mise aux normes entrepris depuis plusieurs années. L'entreprise Sérange a été sollicitée par courrier pour la réparation de l'alarme.

Stade municipal : La réception définitive a eu lieu à la mi-mai.

Travaux d'accessibilité de la Mairie, du cimetière, de la Maison des Jeunes ... :

La notification à l'entreprise Coudert a eu lieu pour réalisation des travaux de VRD.

Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Une demande de subvention pour la gendarmerie et l'église a été sollicitée sur un montant total HT de 31 700 €. Des demandes de DETR et FIC ont déjà été effectuées.

Ecole maternelle : La consultation des entreprises est lancée concernant les différents travaux à entreprendre, toiture, menuiseries extérieures, chauffage, barrières de sécurité extérieures, etc....

### AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain :

- avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, pour les propriétés suivantes :

- Parcelle AP 355 d'une superficie de 1 540 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par M. Alberto DA COSTA au profit de M. et Mme Denis COQUEL, au prix de 105 000 €.
- Parcelle AL 358 d'une superficie de 454 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par la SCI GEL PLUS au profit de Mme Nathalie DESOEUVRÉS au prix de 115 000 €
- Parcelle AW 246 d'une superficie de 1 028 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par M. Vincent ANGELIER et Mme Coralie ALVES au profit de M. Benjamin DUCHEMIN et Mme Mélissa PAYARD, au prix de 174 000 €.

- avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Ferreira, et Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, pour la propriété suivante :

- Parcelle AO 65 d'une superficie de 4 030 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par Mme Marie-Claude Veuve OBERSNEL au profit de M. Simon CHATARD, au prix de 155 000 €.

Terrains MONIER à Comps : M. Jacques Monier souhaite vendre à la commune des parcelles de terrains dont il est propriétaire à Comps d'une superficie totale de 17 000 m<sup>2</sup>. Le conseil souhaite connaître le prix de vente proposé.

Terrains ROUGIER à Comps : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été contacté par l'Agence Immobilière des Combrailles mandatée par M. Yves ROUGIER, propriétaire, qui souhaite vendre la parcelle BC 456 de 634 m<sup>2</sup>.

Antérieurement, sur cette parcelle, il avait été prévu un passage pour accéder et désenclaver les terrains situés à l'arrière de cette zone. A l'époque, le vendeur avait fait part à la commune de sa volonté de céder gratuitement cette bande d'accès.

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, donne son accord.

Aménagement forestier : Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement des forêts communales et sectionales de la Commune établi par l'Office National des Forêts. Il expose les grandes lignes du projet qui comprend : un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt, un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme. Le Conseil donne un avis favorable avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote.

Dénomination de la rue des Frênes : déjà effectuée en avril 2015.

### AFFAIRES FINANCIERES :

Contrat d'entretien des chaudières de la Mairie, l'école et la salle de Comps : Accord du Conseil avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote pour la signature d'un contrat d'entretien avec la société E2S à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et pour 3 ans, pour une redevance annuelle de 1 454,40 €.

Contrat d'entretien de la chaudière des Ateliers municipaux : Accord du Conseil avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote : pour la signature d'un contrat d'entretien avec la société Gaz Technique à compter du 11 mai 2018 pour un an renouvelable au prix forfaitaire de 161.45 €.

Indemnité de Conseil de la receveuse municipale : Le Conseil décide, avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves ne participent pas au vote : d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Joëlle BEUZIT, Chef de Poste, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, au taux brut de 537.37 €.

Création d'un poste non permanent : Accord avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves ne participent pas au vote : pour création d'un poste non permanent pour remplacement d'une personne en fin de contrat à la cantine scolaire, du 23 avril au 06 juillet 2018, pour 20 heures hebdomadaires, sur un poste d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> échelon.

Etude pour utilisation des bâtiments communaux : Le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves ne participent pas au vote : d'autoriser le Maire à lancer une étude sur l'utilisation des bâtiments communaux concernant la Mairie et l'école primaire. Ces deux bâtiments nécessitent une rénovation ou réhabilitation en profondeur.

### VOIRIE :

Mise en conformité de la voirie communale : La voirie communale présente à certains endroits des parties privées pour lesquelles aucune régularisation n'a été effectuée d'où des difficultés pour le classement en voirie intercommunale et pour solliciter la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il existe 80 points prioritaires recensés par le cabinet BISIO.

Le Conseil municipal accepte le devis du Cabinet BISIO pour la réorganisation de la voirie communale et la résorption des anomalies constatées sur les villages de Coureix, Fontelun, Chemin de la Ganne, Chemin du cimetière, Le Soulier, Farges, Le Bourg, Tournobert, La Brousse.

Accord avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, pour un devis de 6 450 € HT, avec les bornes offertes.

Il apparaît judicieux d'effectuer ces bornages sur 2 exercices financiers. Les alignements sont à prévoir également avec les propriétaires en prenant soin de regrouper les actes chez le notaire.

Rond-point de la Brousse : Le Conseil départemental a donné son accord pour une étude sur l'aménagement d'un carrefour Route des Fades / Rue de la Brousse.

Voirie communautaire : Les dépenses s'élèvent à 45 000 € dont une enveloppe complémentaire de 13 000 € de la Communauté de communes.

### **SMAD** :

Suite à la modification des statuts du SMAD des Combrailles, la composition du comité syndical a été modifiée. Il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au SMAD :

- Titulaire : M. MANUBY Didier

- Suppléant : M. DE JESUS José

Accord avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote,

### **CAMPING** :

Monsieur le Maire fait un rapide historique du camping. Jusqu'à la saison 2014, le camping présentait un mauvais fonctionnement avec une mobilisation importante du personnel communal administratif et technique et des possibilités d'ouverture restreintes. Un nouveau mode de gestion a donc été réfléchi avec la mise en place d'une convention de délégation de service public pour la gestion du camping municipal avec la SAS VULCANO pour une durée de 3 ans avec une prolongation d'un an. Elle se termine le 31 octobre 2018.

Durant la période des 4 années, le fonctionnement du camping s'est révélé satisfaisant.

Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur l'avenir du camping municipal et le cas échéant, sur son mode de gestion.

Après consultation d'un juriste, plusieurs possibilités ont été évoquées :

- Déclassement du camping du domaine public pour cession des biens

- Concession de service substitué à délégation de service public

- Autorisation d'occupation du domaine public avec ou sans fonds de commerce

En regard de ces trois options possibles, la majorité du Conseil municipal ne souhaite pas le déclassement du camping du domaine public avec cession de biens.

Le Conseil Municipal envisage une durée plus étendue de concession ou d'occupation et sollicite la commission municipale en charge du camping pour étudier les différentes possibilités notamment la concession de service substitué à la délégation de service public et l'autorisation d'occupation du domaine public avec ou sans fonds de commerce. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote : autorise le Maire à prendre l'attache d'un juriste missionné pour envisager les différentes possibilités de gestion du camping et autorise le Maire à convoquer la commission municipale ad hoc afin d'anticiper les démarches à entreprendre.

DSP Camping municipal / Grille tarifaire : le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, décide d'approuver la nouvelle grille tarifaire du Camping du Viaduc des Fades pour la saison 2018.

### **ASSOCIATIONS** :

Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes des Ancizes 3 000 €

- Comité des Fêtes de Comps : - Fête du 07 juillet 3 000 €

- Trail (à verser en octobre) 800 €

- Comité de Jumelage 1 500 €

En outre, en raison de leurs excellentes performances au cours de la saison écoulée, le Club de rugby CRAC se verra attribuer un jeu de maillots pour l'école de rugby, pris en charge par la Mairie.

### **INSTALLATION D'UN MEDECIN :**

Monsieur le Maire rappelle les actions menées depuis deux ans pour la recherche active d'un médecin généraliste. En septembre 2017, une jeune médecin souhaitait peut-être s'installer mais elle n'a pas finalisé et a fait le choix d'un départ en Outre-Mer.

Un seul médecin exerce actuellement dans la commune et d'ici deux ans il cessera son activité.

Il apparaît que, le choix des médecins désireux de réaliser une installation en milieu rural, se porte sur les communes qui bénéficient d'aides ou d'avantages financiers octroyés par l'Etat ou les organismes d'état : Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé.

Ces différents schémas d'aides sont soumis au zonage suivant sur les communes : ZRR, Zone de Revitalisation Rurale ou ZIP Zone d'intervention Prioritaire.

Actuellement, la commune des Ancizes-Comps n'est ni classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ni en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP). Elle est donc pénalisée car moins attractive financièrement en regard d'un bon nombre de communes en milieu rural ou semi-rural qui bénéficient d'un classement favorable.

Après de nombreuses recherches et annonces, un médecin souhaiterait s'installer et exercer durablement sur une commune. Monsieur le Maire s'est entretenu avec la personne afin d'évaluer les possibilités d'un éventuel accueil.

Un projet d'accompagnement à l'installation pourrait être mis en œuvre au travers d'une convention dûment rédigée entre les parties avec l'intervention d'un juriste.

En parallèle, à la lecture de la parution d'un arrêté émis par l'ARS le 26 avril 2018 relatif à la détermination du zonage en matière d'accès aux soins, le zonage retenu est défavorable à la commune des Ancizes-Comps et ne permet pas de bénéficier des aides pour l'installation d'un médecin.

Aussi, celle-ci souhaite déposer un recours gracieux pour prétendre à un classement qui reflète pleinement la situation tendue en matière d'offre médicale et permettre un classement de la commune en Zone d'Intervention Prioritaire.

Le Conseil Municipal des Ancizes-Comps, avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote :

- autorise le Maire à rechercher les mesures d'incitation pour l'installation de médecins, par un projet d'accompagnement global (logement, matériel, aide financière, etc...), avec le soutien d'un juriste pour un conventionnement adéquat.

- autorise le Maire à solliciter un juriste pour déposer un recours gracieux pour l'obtention d'un zonage favorable et en adéquation avec la réalité d'une offre de santé fragile sur la commune.

### **INTERCOMMUNALITE :**

**EHPAD** : L'avant-projet de la communauté de communes est désormais définitif. Une dernière réunion avec l'Agence Régionale de Santé aura lieu prochainement. Le dépôt du permis de construire est prévu en juillet pour un début de travaux en mars 2019.

**Ecole de musique** : Des travaux visant à l'amélioration de l'acoustique seront réalisés pour un montant de 60 000 € dans l'auditorium.

**Zone artisanale** : Le carrefour devant la société Aubert et Duval, fortement dégradé, sera réaménagé. Une somme de 60 000 € a été budgétée par la Communauté de communes.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Recensement de population 2019** : il aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. La nomination d'un coordonnateur et le recrutement de 4 agents recenseurs sera nécessaire. Accord du conseil municipal avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote.

**Don du sang** : le 18 avril dernier au Foyer rural avec 78 donateurs.

**Fête patronale** : Organisée par le comité des Fêtes, elle s'est bien déroulée avec le feu d'artifice le mercredi soir, des animations le jeudi et plusieurs bals en soirées.

**Office du tourisme** : Le bureau de l'office du tourisme sera ouvert en juillet et août, du mardi au samedi. Un véhicule de l'OTC sera présent le lundi sur le secteur des Fades.

**Journée communautaire le 06 mai à Charbonnières les Vieilles** : Journée réussie avec la participation des élus.

Fibre optique : Les travaux d'enfouissement continuent sur la commune.

DICRIM : Le Document d'information sur les risques majeurs est en cours d'élaboration puis il sera diffusé à la population.

Motion de l'Agence de l'Eau : Une motion a été adoptée par le comité de Bassin Loire-Bretagne en date du 26 avril 2018 pour alerter sur la Loi de finances 2018 qui a introduit des changements conséquents avec une diminution des recettes des agences de l'eau et la prise en charge de certaines dépenses de l'Etat. Le montant des aides attribuées aux collectivités devrait diminuer d'environ 25 %. Le comité de bassin demande que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau soit maintenue permettant de répondre aux enjeux du bassin. Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote : décide d'adhérer à la motion adoptée par le comité de bassin le 26 avril 2018.

Subvention tableaux numériques des écoles : Un accord de principe pour la subvention LEADER par l'intermédiaire du SMADC a été donné.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.